

Programme de la formation de la Personne Compétente en Radioprotection

Module théorique commun
(Arrêté du 26 octobre 2005 modifié)

Module MTH01 (durée 30 h)

« L'enseignement dispensé au candidat doit lui permettre de connaître et d'être apte à expliquer ou mettre en Œuvre les principes de radioprotection et d'appliquer les dispositions prévues par la réglementation.

L'enseignement du module théorique, organisé par le formateur certifié, comprend les trois unités suivantes : »

Unité	Planification	Contenu
MTH-UP-1	10h	Rayonnements ionisants et effets biologiques
	UP-1.1	Les phénomènes liés à la radioactivité et aux rayonnements d'origines électriques
	UP-1.2	L'interaction des rayonnements avec la matière
	UP-1.3	Les effets biologiques des rayonnements
	UP-1.4	Les sources d'exposition pour l'homme
MTH-UP-2	10h	Radioprotection des travailleurs : principes, moyens de protection et de contrôle
	UP-2.1	La protection contre l'exposition externe
	UP-2.2	La protection contre l'exposition interne
	UP-2.3	La détection des rayonnements
MTH-UP-3	10h	Réglementation
	UP-3.1	La réglementation nationale relative à la détention et à l'usage de source de rayonnements ionisants et à la protection des travailleurs
	UP-3.2	Les principes de la radioprotection : La justification, l'optimisation et la limitation
	UP-3.3	La réglementation relative à la protection des travailleurs
	UP-3.4	Le rôle et les interlocuteurs de la personne compétente en radioprotection et/ou du service compétent en radioprotection
MTH-EC	2h	Evaluation des connaissances
	EC-01	Questionnaire écrit d'une durée de 1.5 h
	EC-02	Correction des questions
Synthèse et évaluation de la formation		

Contact : Jérôme SCHMITT

courriel : rpcs@hotmail.fr

Port. : 06-61-80-15-70

23 rue Tracastel « Le Fragonard »
06130 GRASSE
Fax : 04-93-09-93-45

RadioProtection
Compétences & Services

19 rue de Barr
67230 BENFELD
Fax : 03-88-74-77-34